



Abonnez-vous dès 1\$



Newsletter



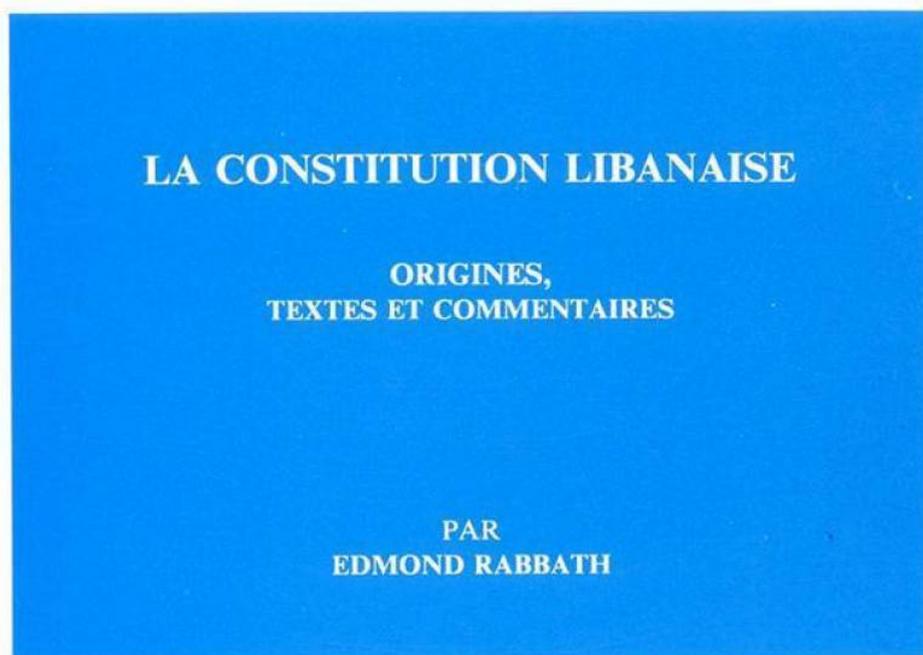
LIBAN

Citoyenneté et Constitution : appel à une manifestation humaniste, le 30 août

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITE LIBANAISE

SECTION DES ETUDES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

V



Distribution:

Département des Publications de l'Université Libanaise, Place du Musée
Les Sections des Facultés

BEYROUTH 1982

BOUSSOLE

Chibli Mallat | OLJ

24/08/2016

L'écriture clarifie la pensée. En voici un exemple. Des amis de haute probité morale et de grande qualité professionnelle – prière à l'occasion de nous dispenser de ce titre pénible d'« intellectuels » – ont lancé une série d'initiatives citoyennes autour d'un « Liban humaniste ». La première est constitutionnelle, et les lecteurs de L'Orient-Le Jour et du Nahar ont eu la primeur de notre petit manifeste la semaine dernière. Déjà en rédigeant le texte et en le distribuant aux collègues, les remarques et changements ont affûté son impact. En particulier, une contribution de Paul Mourani a relevé une contradiction dans le texte entre les « suffrages » et les « présents » dans le décompte des voix lors du vote. Correction oblige, dont acte. Le problème qui risque d'être soulevé, si les parlementaires se réunissent enfin pour mettre un terme à la vacance présidentielle, est de savoir si la majorité absolue des suffrages exprimés est suffisante au second tour, ou si seulement celle des présents est nécessaire. Nous n'en sommes pas là. Il faudrait d'abord que nos parlementaires se réunissent pour faire leur devoir.

Plus encore que l'écriture, la discussion publique clarifie la pensée. Illustration : la radio est souvent plus porteuse que la télévision, parce que l'auditeur doit faire attention aux mots, et le rythme radio est plus agréable à l'exposition des idées. En discutant du document susmentionné dans le programme Magazine du Dr Yaqzan Taqi à Radio Orient, vendredi dernier, quelques moments électriques ont clarifié la voie à suivre pour passer à l'action. Dans un premier temps, il a relevé le précédent du « lobby constitutionnel » en Afrique du Sud, et son succès impressionnant. Dans un deuxième temps, nous nous sommes souvenus de l'action qui avait enclenché la spirale négative de Donald Trump : lorsque M. Khizr Khan, un citoyen américain de religion musulmane, a brandi la Constitution américaine durant la convention du Parti démocrate et lui a demandé de la lire. C'est sans doute le moment charnière de l'effondrement de la campagne du candidat fasciste aux États-Unis. Depuis, Trump rame à contre-courant.

Alors voilà. Notre petit groupe à géométrie variable convie les citoyens libanais à s'armer de la Constitution libanaise le mardi 30 août, et uniquement de la Constitution. Nous la brandirons au centre-ville, devant le Parlement, à 18h. L'objectif est de rappeler aux parlementaires, dont nous payons le salaire, qu'ils ont le devoir d'appliquer la Constitution libanaise, notamment d'élire un président. Liban Humaniste s'occupera de quelques slogans, nous comptons sur les jeunes pour des placards mémorables, et déjà une concertation plus large se fait autour de l'initiative.

La Constitution suffira. Je propose qu'elle soit brandie par les manifestants dans les langues courantes pratiquées dans le pays, l'arabe, bien sûr, mais également le français, l'anglais et l'arménien, langues qui forment un quotidien libanais fascinant par sa richesse culturelle. Pour rappel, voici les quatre articles principaux du texte constitutionnel : article 34 (quorum de moitié pour la réunion du Parlement), art. 49 (suffrages requis pour le vote au premier et aux tours suivants), art. 74 (réunion immédiate et de plein droit du Parlement en cas de vacance présidentielle) et art. 75 (le Parlement n'a le droit de rien faire avant d'avoir élu le président).

Certes, cela ne suffira pas pour sortir notre classe politique de sa torpeur, et nous préparons plusieurs initiatives qui émergeront plus fortes encore comme le fruit de discussions. La Constitution, au sommet de l'État de droit, n'est pas uniquement affaire de ministres et de parlementaires. Tous les responsables politiques sont censés l'appliquer tous les jours. Mais les citoyens aussi, et c'est l'un des paradoxes de la Constitution, en ce sens que celle-ci lie l'ensemble des citoyens par un pacte dont ils sont tous responsables, même s'ils l'appliquent dans leur quotidien avec des intensités différentes. L'expertise constitutionnelle est importante, mais elle est un supplément nécessaire, et non suffisant, à l'exercice citoyen.

Le 30 août au soir, après la manifestation, d'autres idées auront fait surface, et d'autres actions citoyennes non violentes suivront pour mettre un terme à la vacance présidentielle. Après tout, la honte qui marque la triste réputation du pays, et notre mémoire collective récente, est de manière dominante associée aux manifestations contre les ordures, l'été dernier. Avec tous ses défauts, notre Constitution, la plus vieille et la plus solide du Moyen-Orient, est l'apanage de notre citoyenneté. Soyons élégants et un peu plus citoyens, manifestons pour la Constitution libanaise pour tourner la page de la vacance présidentielle.

Les précédentes tribunes

[Le Liban asile constitutionnel : du ministre en son ministère](#)

[La loi des conséquences hasardeuses de Sykes-Picot à Angela Merkel](#)

[La malédiction des non-choix](#)

[Fatalisme dirigé, ou penser l'après-Nice](#)

[Résistance](#)

[La présidentielle des petites phrases](#)

[Ofac, péril en la demeure](#)

[RETOUR À LA PAGE "LIBAN"](#)